

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

UNIVERSITÉ PARIS-SUD

DIPLOME D'UNIVERSITÉ

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.613-1 à 2;

Vu la décision du conseil d'administration de l'université PARIS XI accréditant ce diplôme d'université;

Vu les pièces justificatives produites par Mme MARION GILLOT, née le 14 janvier 1983 à CALAIS (062), en vue de son inscription au Diplome d'Université Psychisme et Périnatalité

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires

le **DIPLOME D'UNIVERSITÉ PSYCHISME ET PÉRINATALITÉ**

est décerné à **Mme MARION GILLOT**

au titre de l'année universitaire 2010-2011.

Le titulaire



Fait à Orsay, le 8 novembre 2011

Le Président



Guy COUARAZE

/0JJ0D20101296